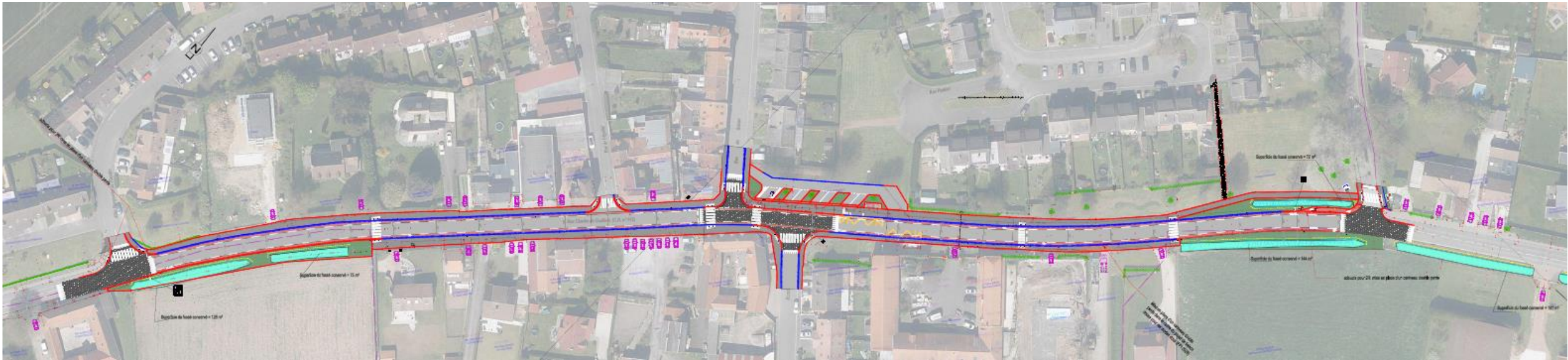


# PREMESQUES

Rue Charles de Gaulle

Rue des Ecoles, Rue Pasteur

# Rue Charles de Gaulle



Le tronçon de la rue Charles de Gaulle compris entre l'allée Marguerite de Flandre et la rue du Couvent est une priorité pour la commune de Premesques.

C'est aussi une priorité pour la MEL au regard du trafic de transit empruntant la voie et de la nécessité de sécuriser les déplacements des cyclistes sur un axe principal du réseau cyclable métropolitain.

L'objectif de ce projet estimé à 370 000 € est également la sécurisation des carrefours et de la traversée du centre bourg.

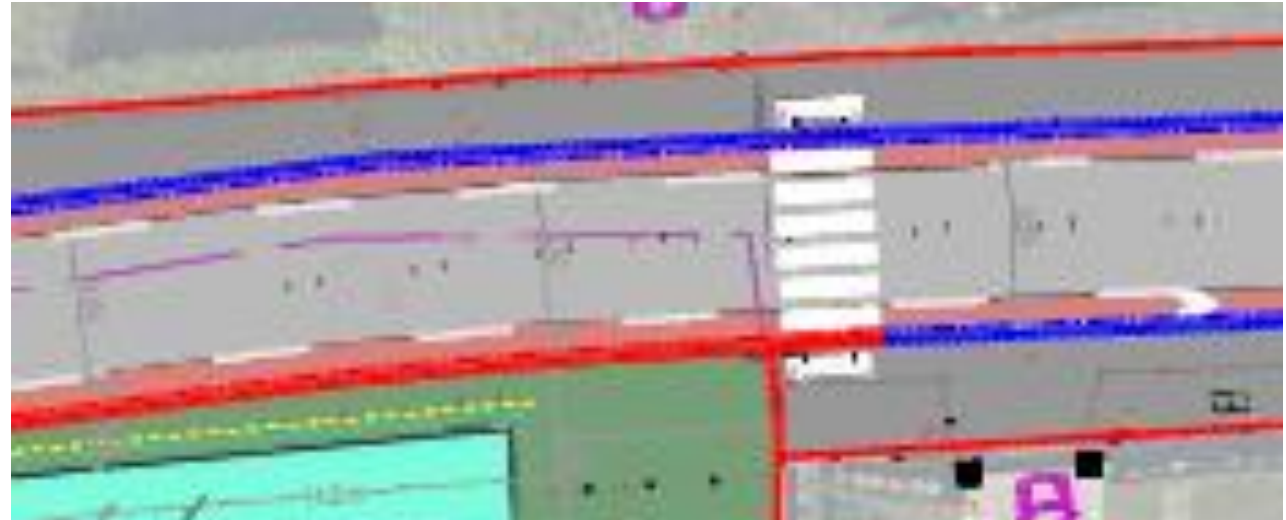
Les travaux consistent en :

- Le passage en zone 30 du centre bourg.
- La réalisation de plateaux surélevés.
- La réalisation d'un aménagement cyclable en bandes suggérées.
- La sécurisation des cheminements piétons.

- La bande centrale de la chaussée aura une largeur constante de 4,50 mètres
- Des bandes cyclables bilatérales d'environ 1,20 mètres seront matérialisées en couleur rouge de façon à faciliter la lisibilité des aménagements

### Bandes cyclables suggérées

- ✓ Meilleure position du cycliste sur la chaussée.
- ✓ Attire l'attention des automobilistes



- Les trottoirs sont reconstruits avec une largeur de 1,5 mètres minimum
- Les plateaux surélevés seront réalisés avec des enrobés scintillants



Les matériaux utilisés seront les suivants :

- Trottoirs et stationnement en enrobés noirs
- Bandes cyclables en enrobés rouges
- Bordures et caniveaux en béton
- Chaussée en enrobés noir
- Plateaux surélevés en enrobés scintillants

## Planning et Phasage

- ✓ Les entreprises Jean Lefebvre et Colas réaliseront les travaux
- ✓ Les travaux débuteront mi-juin 2023 pour un délai de 2 mois.
- ✓ Le chantier sera décomposé en plusieurs phases, le phasage précis des travaux sera déterminé en juin lors de la période de préparation de l'entreprise.
- ✓ Il sera imposé à l'entreprise les travaux sur un trottoir, puis sur l'autre et enfin sur la chaussée.
- ✓ La circulation sera gérée en alternance par le biais de feux de chantier, pendant les heures de travail.
- ✓ La route pourra être barrée quelques jours pour la réalisation des enrobés de chaussée. Une déviation sera mise en place.



- Pendant la durée des travaux, les poubelles seront déplacées par l'entreprise au niveau d'une zone de collecte. Les rues perpendiculaires resteront accessibles par les véhicules d'Esterra.
- Les garages resteront accessibles par les riverains en dehors des heures de chantier sauf cas exceptionnel (tranchée au droit du garage, borduration,...)